



Acte n° 2023C96

## DELIBERATION SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1<sup>er</sup> JUIN 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 45  
Présents : 27  
Pouvoirs : 13  
Votants : 40

Date de convocation du Conseil Communautaire :  
Le 25/05/2023

Le 1<sup>er</sup> Juin 2023, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX à la salle des Fêtes, Boulevard des Combattants à Trévoux.

**Présents** : Didier ALBAN, Marcel BABAD, Cécile BAUDOUX, Emille BERTHOLON, Carole BONTEMPS-HESDIN, Valérie BOYER, Jean-François CHANTELOUBE, Patrick CHARRONDIERE, Jacques CORMORECHE, Anne-Marie DEGUEURCE, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Corinne MARTIN GAJAC, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Bernard REY, Sandrine REY (remplaçante de Daniel DOMPOINT), Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, Catherine VIGNON.

**Absents excusés** : Gabriel AUMONIER (Pouvoir Valérie BOYER), Stéphane BERTHOMIEU (Pouvoir Marc PECHOUX), Ingrid BESSON (Pouvoir Nathalie TISSERAND), Fabien BIHLER, Laëtitia BORDELIER, Emmanuelle CARGNELLI (Pouvoir Bernard REY), Armand CHAUMONT, Carole DEMANGE (Pouvoir Gérard PORRETTI), Elise DIENNET (Pouvoir Gilles GARNIER), Daniel DOMPOINT (Remplacé par Sandrine REY), Nicole DUGELAY (Pouvoir Richard SIMMINI), Jean-Jacques DUMONT (Pouvoir Carole BONTEMPS-HESDIN), Amina LEGHNIDER (Pouvoir Patrick CHARRONDIERE), Gaëlle LICHTLE (Pouvoir Jacques CORMORECHE), Patrick NABETH, Michèle NUGUET (Pouvoir Jean-François CHANTELOUBE), Stéphanie PALLIER, Delphine PICHOURON (Pouvoir Yves DUMOULIN), Pierre ROSÉT (Pouvoir Christine FORNES).

**Secrétaire de séance** : Richard PACCAUD.

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE - Désignation des représentants de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée au sein des organismes extérieurs : La Recyclerie, L'association Les Passeurs et l'Office de Tourisme**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5211-1, L. 5211-2, L. 5211-7, L. 5212-7, L. 5214-21, L2121-21 et L. 2121-33 ;

Vu les statuts des organismes dont est membre la Communauté de Communes ;

Le président rappelle que la CCDSV est membre de différents organismes extérieurs et que le conseil communautaire a désigné ses représentants au sein de ces organismes lors de sa séance du 25 juin 2020.

La récente modification de l'article L. 432-12 du Code Pénal relatif à la prise illégale d'intérêt par la Loi n° 2021-1729 du 22 décembre 2021 pour la confiance dans l'institution judiciaire a en effet rendu plus incertain le périmètre du délit de prise illégale d'intérêt. Après avoir interrogé un cabinet d'avocats spécialisé en Droit Pénal, il apparaît que l'appartenance des vice-présidents de la CCDSV aux organes de gouvernance d'associations pourrait être regardée comme un intérêt de nature à compromettre leur impartialité, leur indépendance ou leur objectivité.

Un tel intérêt ne saurait être conservé dès lors que les vice-présidents communautaires ont également la charge d'assurer la surveillance ou le portage des demandes de subventions des associations concernées par leur délégation.

En conséquence et afin de dissiper toute ambiguïté, le bureau communautaire, en accord avec les vice-présidents concernés, a décidé de mettre un terme à la participation de ces derniers dans les organes de gouvernance des associations.

De nouveaux représentants doivent être élus au sein du conseil communautaire.

Il est rappelé qu'au terme de l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales, le conseil peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations et présentations.

Il est fait appel aux candidatures pour ces organismes.

Le Président propose les candidats suivants :

**La Recyclerie :**

2 Titulaires : Mme Sylvie PERMEZEL et M. Gérard PORRETTI.

**L'Association Les Passeurs :**

1 Titulaire : Mme Catherine VIGNON.

**Le CA de l'Office de Tourisme :**

5 Titulaires : Mme Michèle NUGUET, M. Didier ALBAN, Mme Nicole DUGELAY, Mme Carole DEMANGE et Mme Elise DIENNET.

Pas d'autres candidatures.

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 11/05/2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **DE NE PAS PROCEDER** à l'élection de ces représentants au scrutin secret ;
- ✓ **DE DESIGNER** les personnes suivantes au sein de ces organismes :

**La Recyclerie :**

2 Titulaires : Mme Sylvie PERMEZEL et M. Gérard PORRETTI.

**L'Association Les Passeurs :**

1 Titulaire : Mme Catherine VIGNON.

**Le CA de l'Office de Tourisme :**

5 Titulaires : Mme Michèle NUGUET, M. Didier ALBAN, Mme Nicole DUGELAY, Mme Carole DEMANGE et Mme Elise DIENNET.

A Trévoux, le 01/06/2023

Le Secrétaire de Séance,  
Richard PACCAUD



Le Président,  
Marc PECHOUX

